

Regards sur

Anjou

Décembre 2018 / Volume 45, numéro 10

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU

MESSAGE DE LUIS MIRANDA

LE DÉNEIGEMENT, C'EST COMMENCÉ À ANJOU



L'hiver s'est montré précoce cette année avec plusieurs chutes de neige qui ont entraîné des accumulations au sol dès le mois de novembre. Chaque saison hivernale apporte son lot de surprises que nous devons gérer en termes de déneigement afin d'optimiser nos opérations. Nos déplacements n'en seront que plus faciles. C'est pour cette raison que je vous rappelle deux éléments importants du règlement en matière de déneigement.

En premier lieu, il est interdit de pousser la neige dans la rue quand il en est tombé moins de 5 cm. De plus, quand il tombe plus de 5 cm, le règlement permet de le faire, mais nous vous demandons votre collaboration afin d'essayer de la conserver sur votre terrain quand cela est possible. Il arrive que des résidents déblaient la neige tombée devant leur entrée de garage ou dans leur cour en l'entassant dans la rue, ce qui a pour conséquence de réduire le nombre de places de stationnement disponibles. Les inconvénients ne se limitent pas à cet aspect puisque l'arrondissement doit gérer les plaintes des citoyens et programmer des interventions supplémentaires pour procéder à l'enlèvement de la neige. Ceci génère une augmentation inutile des dépenses reliées aux opérations de déneigement, dont le budget annuel est tout près de 4 millions de dollars.

En second lieu, les bancs de neige en bordure de rue ne doivent pas excéder une hauteur de 2 m ni dépasser les limites qui correspondent à la longueur en façade du terrain de votre propriété. De plus, il faut que l'accès à votre propriété et à l'entrée charretière demeure dégagé. Il en est de même pour une borne d'incendie qui serait située en façade de votre propriété.

J'insiste sur le fait que votre collaboration est plus que jamais nécessaire au bon déroulement des opérations pour limiter les coûts afférents au déneigement ainsi que les inconvénients occasionnés, particulièrement sur le plan du stationnement. La Direction des travaux publics met en œuvre tous les efforts requis afin de s'assurer que les interventions de déblaiement et de chargement de la neige s'effectuent de manière efficace et créent le moins d'impact possible sur votre qualité de vie, sachant que ces opérations durent entre deux et trois jours pour des précipitations neigeuses d'une quinzaine de centimètres. Je vous rappelle que le territoire d'Anjou comprend quelque 140 km de rues et 240 km de trottoirs. Je vous invite également à parcourir les points saillants du règlement relatif au déneigement en page 6 du présent *Regards sur Anjou*.

Un peu plus tôt, j'ai évoqué le budget réservé au déneigement de l'arrondissement. Mi-novembre, la Ville de Montréal a adopté son budget pour l'année 2019 et, pour la huitième fois, celui de l'arrondissement n'a pas été indexé. Le montant que nous recevons de la Ville centre s'élève à 18 millions pour un budget total de 27 millions. Face à cette stagnation de nos revenus, nous devons faire plus avec moins et nous montrer très rigoureux dans la gestion des finances de l'arrondissement, notamment en faisant preuve de beaucoup de vigilance quant au contrôle des dépenses. Soyez assurés que nous travaillons toujours dans l'objectif de vous offrir les meilleurs services au moindre coût.



En terminant, c'est en compagnie de mes concitoyens et confrères du conseil d'arrondissement que je vous souhaite de profiter pleinement du temps des fêtes qui approche. Que cette période de réjouissances vous permette de partager de précieux moments en famille et entre amis, tout en célébrant la générosité dans une ambiance chaleureuse !

Je demeure à votre disposition pour répondre à vos questions ou discuter avec vous de sujets touchant la vie municipale. N'hésitez pas à me joindre au 514 493-8010.

Luis Miranda

Maire d'arrondissement et
conseiller de la Ville de Montréal

VOS ÉLUS, TOUJOURS DISPONIBLES



Luis Miranda
Maire d'arrondissement
et conseiller de la Ville
514 493-8010



Andrée Hénauld
Conseiller de la Ville pour
l'arrondissement d'Anjou
514 493-8051



Richard Leblanc
Conseiller d'arrondissement
District Est
514 493-8017



Kristine Marsolais
Conseillère d'arrondissement
District Centre
514 493-8085



Lynne Shand
Conseillère d'arrondissement
District Ouest
514 493-8019

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Les prochaines séances se tiendront le mardi **15 janvier** et le mardi **5 février**, à 19 h, dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

Renseignements : 514 493-8004

Regards sur Anjou

Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, 10 fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Réalisation et conception graphique
Lithium Marketing

Impression
Deschamps Impression

Tirage
22 235 exemplaires

Distribution
Société canadienne des postes
(Courrier de quartier)

Site Web
ville.montreal.qc.ca/anjou

Dépôt légal
2^e trimestre 1980
Bibliothèque et Archives nationales
du Québec

Copyright 2018 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de *Regards sur Anjou* est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.



Mairie de l'arrondissement d'Anjou
7701, boul. Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9
Ouverte du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 16 h 30
anjou@ville.montreal.qc.ca

Accueil, information et orientation
514 493-8000 ou 311

Culture, sports, loisirs et développement social
514 493-8200

Centre communautaire d'Anjou
7800, boul. Métropolitain Est
514 493-8222

Urgence : 911

Police
Poste de quartier 46 : 514 280-0146
Appels non urgents : 514 280-2222

Travaux publics
(bris d'aqueduc et d'égout)
514 493-5130

CONCOURS DE DÉCORATIONS DE NOËL



DÉCOREZ VOTRE MAISON DE MILLE FEUX

Du **3 au 17 décembre**, participez au concours de décorations de Noël 2018 organisé par le comité d'embellissement d'Anjou. Pas besoin d'inscription, décorez seulement la façade de votre maison et allumez vos décorations après 18 h pendant la durée du concours.

Les décorations les plus remarquables seront retenues selon leur originalité, l'apparence générale, la disposition des éléments et l'harmonie des couleurs. Tous les citoyens ont une chance de gagner. Bonne chance à toutes et à tous !

INSCRIPTION

CLUB VACANCES 4 AU 8 MARS

N'oubliez pas que les inscriptions pour le Club vacances auront lieu à partir du **14 janvier, dès 19 h**. Pour plus d'informations, consultez le *Répertoire d'activités* de la saison 2018-2019.



RAPPEL



RÉPERTOIRE D'ACTIVITÉS 2018-2019

Le répertoire d'activités de la saison 2018-2019, que vous avez reçu au début du mois d'août, couvre l'ensemble des activités et des événements qui se dérouleront dans l'arrondissement d'Anjou, jusqu'à la fin du printemps prochain.

Conservez-le précieusement, car la nouvelle publication ne se fera que pour l'été 2019. Vous pouvez également le consulter sur le site Internet de l'arrondissement.

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Lors de la séance du 2 octobre dernier, M. Richard Leblanc, conseiller d'arrondissement, district Est, a été nommé maire suppléant d'arrondissement pour les mois de novembre et de décembre 2018 ainsi que pour les mois de janvier et de février 2019.



ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES



PRÉCAUTIONS À PRENDRE

Pensez à enlever régulièrement la neige accumulée au-dessus de votre abri afin de diminuer le poids supporté par la structure. Si vous souhaitez le consolider pour assurer votre sécurité, utilisez des matériaux autorisés, adaptés et esthétiques. En tout temps, assurez-vous que la neige ne tombe pas chez le voisin.

Recevez tous nos vœux pour la période des fêtes !

Les membres du conseil d'arrondissement vous souhaitent un joyeux Noël et une bonne année 2019.

Que cette période de festivités vous permette de partager de nombreux instants de réjouissance avec votre famille et vos amis !

Les élus tiennent à vous remercier de la confiance que vous leur accordez tout au long de l'année.



Lynne Shand

Conseillère d'arrondissement
District Ouest
514 493-8019

Andrée Hénault

Conseiller de la Ville pour
l'arrondissement d'Anjou
514 493-8051

Luis Miranda

Maire d'arrondissement
et conseiller de la Ville
514 493-8010

Richard Leblanc

Conseiller d'arrondissement
District Est
514 493-8017

Kristine Marsolaïs

Conseillère d'arrondissement
District Centre
514 493-8085

PÉRIODE DES FÊTES

HEURES D'OUVERTURE DES INSTALLATIONS D'ANJOU

Veillez noter que les heures d'ouverture des installations de l'arrondissement entre le lundi 24 décembre 2018 et le mercredi 2 janvier 2019 seront les suivantes :

Les collectes des ordures ménagères et des résidus alimentaires auront lieu, comme d'habitude, dans les secteurs concernés, sauf celles du 25 décembre et du 1^{er} janvier qui se dérouleront le lendemain.

	LUNDI 24 DÉC.	MARDI 25 DÉC.	MERCREDI 26 DÉC.	JEUDI 27 DÉC.	VENDREDI 28 DÉC.	SAMEDI 29 DÉC.	DIMANCHE 30 DÉC.	LUNDI 31 DÉC.	MARDI 1 ^{er} JANVIER	MERCREDI 2 JANVIER
Bureaux administratifs Centre Roger-Rousseau Complexe sportif	FERMÉ									
Bibliothèques		FERMÉ		10 H À 18 H		OUVERT			FERMÉ	
Centre communautaire d'Anjou		FERMÉ		13 H À 19 H				FERMÉ		
Aréna Chaumont	FERMÉ		OUVRE À 12 H		OUVERT			OUVERT JUSQU'À 15 H	FERMÉ	OUVRE À 12 H
Aréna Chénier		FERMÉ			OUVRE À 15 H			FERMÉ		

SOIRÉES-CONCERTS ANJOU



Les billets ainsi que les laissez-passer sont disponibles au centre communautaire d'Anjou et à la bibliothèque du Haut-Anjou.

L'arrondissement d'Anjou est heureux de vous présenter des artistes d'ici et d'ailleurs et vous invite à découvrir leurs univers musicaux des plus enrichissants. Pour la saison hivernale et printanière, découvrez une programmation culturelle haute en couleur !

DATES DE MISE EN VENTE DES BILLETS ET DISTRIBUTION DES LAISSEZ-PASSER

(maximum de deux laissez-passer par personne, aucune restriction sur les billets)

- À partir du **10 janvier**, dès 19 h, pour les Angevins (avec preuve de résidence)
- À partir du **19 janvier** pour les non-résidents
- À partir du **20 janvier** sur le réseau Accès culture
Frais de service applicables : www.accesculture.com

Si vous ne pouvez pas assister à un concert ou à un spectacle, nous vous prions de bien vouloir rapporter vos laissez-passer aux lieux de distribution. Vous donnerez la chance à d'autres personnes d'en profiter.

Si les concerts et spectacles affichent complet, nous vous encourageons fortement à vous présenter sur le lieu de la représentation une heure avant le concert ou le spectacle pour prendre des laissez-passer d'attente. Il arrive très souvent que des places se libèrent.

Renseignements : 514 493-8222



BUREAU DU CITOYEN

Rencontres sans rendez-vous à la mairie d'arrondissement pour discuter de tout sujet portant sur la vie municipale et présenter vos demandes et commentaires.

SAMEDI 26 JANVIER

• DE 9 H À MIDI
Luis Miranda
Maire d'arrondissement
et conseiller de la Ville



SAMEDI 9 FÉVRIER

• DE 9 H À MIDI
Lynne Shand
Conseillère
d'arrondissement,
district Ouest



RAPPEL – RÉGLEMENTATION



TIGES DE PROTECTION

Si vous souhaitez délimiter vos aménagements paysagers, vous pouvez disposer des tiges de protection le long du trottoir public jusqu'au 15 avril en suivant les normes énumérées ci-dessous :

- Seules sont permises les tiges en bois, dont les dimensions n'excèdent pas 2,5 cm sur 5 cm, ou les tiges en fibre de verre de fabrication industrielle qui mesurent au plus 0,64 cm sur 0,64 cm ;
- Les tiges doivent mesurer entre 1,2 m et 2 m de hauteur ;
- L'espacement minimal entre les tiges est fixé à 2 m.

? > Renseignements : 514 493-5115

PERMIS ANIMALIER



RENOUVELLEMENT À LA DATE ANNIVERSAIRE

Selon le règlement de la Ville de Montréal, vous devez renouveler le permis de votre animal de compagnie avant la date anniversaire, au bureau Accès Anjou. En effet, la durée du permis est d'une année complète à partir de la date d'émission. N'oubliez pas d'en vérifier la validité, car aucun avis de rappel ne sera envoyé. En le renouvelant avant la date d'échéance, vous évitez une pénalité de 10 \$. La médaille reste valide tant que le permis est renouvelé.

Nous vous rappelons que les personnes qui contreviennent au règlement sont passibles d'une amende. N'hésitez pas à consulter le site de la Ville de Montréal à l'adresse ville.montreal.qc.ca/animaux/reglementation pour obtenir plus d'information.

TARIFS 2018

Permis pour un chien		Permis pour un chat	
Stérilisé	27 \$	Stérilisé	12 \$
Non stérilisé	62 \$	Non stérilisé	32 \$
Remplacement d'un médaillon		10 \$	
Réduction pour permis ordinaire si animal micropucé		7 \$	
Frais supplémentaires pour enregistrement tardif		10 \$	
Affiche annonçant la présence d'un chien potentiellement dangereux		10 \$	

Permis spéciaux

Promeneur : 100 \$ Chien potentiellement dangereux : 150 \$

Gratuité

- Chien d'assistance pour personne avec un handicap nécessitant l'assistance d'un tel chien et qui présente une preuve à cet effet
- Premier permis pour un animal adopté en refuge (dans les 15 jours suivant l'adoption)
Certains tarifs ne s'appliquent pas à la délivrance d'un permis à une personne ayant eu recours aux services de l'un ou l'autre des organismes mentionnés à l'annexe 1 du règlement dans les six mois précédant la demande de permis et qui présente une attestation écrite de cet organisme à ce sujet.

NOUVELLE APPELLATION

LOISIRS EN LIGNE DEVIENT LOISIRS MONTRÉAL

Le 30 novembre dernier, *Loisirs en ligne* a fait place à une nouvelle plateforme : *Loisirs Montréal*. Si vous avez effectué une transaction en utilisant le service *Loisirs en ligne* au cours des 24 derniers mois, vous devriez avoir reçu un message vous informant du changement ainsi que des nouvelles procédures.

Afin de faciliter votre prochaine inscription sur la plateforme loisirs.montreal.ca, vous devrez :

MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT



STATIONNEMENT DES VÉHICULES RÉCRÉATIFS, REMORQUES ET VÉHICULES AUTRES QUE DE PROMENADE

Des modifications réglementaires ont été apportées au printemps dernier relativement au stationnement des véhicules récréatifs, remorques et véhicules autres que de promenade. Le règlement visait à améliorer la qualité de vie du voisinage en restreignant notamment l'utilisation des cours avant. De plus, afin de contrer des problématiques de stationnement sur rue, le règlement visait à interdire les véhicules autres que de promenade dans les quartiers résidentiels, autant sur les terrains privés que sur la voie publique.

À la suite des commentaires exprimés en regard de ce règlement, l'arrondissement, comme mentionné dans le *Regards sur Anjou* du mois d'octobre, a entrepris d'assouplir certains aspects du règlement afin de tenir compte des préoccupations des Angevins, tout en maintenant les objectifs initiaux.

Un nouveau projet de règlement est en cours d'élaboration et d'adoption. La consultation publique relative à ce nouveau règlement est prévue le 15 janvier 2019; l'entrée en vigueur ainsi que l'application, le 1^{er} mars.

Les principaux assouplissements visent à :

- hausser la hauteur des véhicules de promenade autorisés de 2,5 m à 2,75 m ;
- autoriser des véhicules avec équipements sur les terrains privés ;
- fixer des heures d'interdiction pour ces véhicules sur le domaine public (stationnement sur rue) ;
- autoriser, à certaines conditions, les véhicules récréatifs et remorques à des fins personnelles en cour avant du 1^{er} mai au 30 septembre.

Des informations plus détaillées vous seront transmises par l'intermédiaire d'un prochain *Regards sur Anjou*, du site Internet et d'un dépliant informatif, avant l'entrée en vigueur du règlement.

- procurer une carte de citoyen (bibliothèque) à chacun des membres de votre famille, si vous n'en n'avez pas ;
- vous rendre dans un point de service de l'arrondissement (bibliothèques, centre communautaire d'Anjou) avec une preuve de résidence, les pièces d'identité ainsi que les cartes de citoyen (bibliothèque) de chacun des membres de votre famille pour confirmer vos liens familiaux, et réactiver vos cartes au besoin.
- activer votre profil.

? > Renseignements : 514 493-8222

INFO COLLECTES 2019



IMPORTANT : veuillez placer les contenants en bordure de rue, sans obstruer les voies piétonnes, cyclables et routières, entre 19 h la veille et 7h le jour de la collecte.



Déchets domestiques

Toutes matières autres que celles recyclables, organiques, compostables, les résidus verts ou les résidus de construction, de rénovation, de démolition et des encombrants sont acceptées.



Résidus alimentaires

Matières acceptées :

Aliments crus, cuits ou avariés | Poissons et arêtes, oeufs et coquilles, viande et os, pelures | café et filtres, thé et sachets | emballages de nourriture en carton souillé | résidus de papier et de carton souillés | vaisselle de carton, nappes de papier, serviettes de table | mouchoirs, essuie-tout non souillés de produits chimiques | nourriture d'animaux



Matières recyclables

Matières acceptées :

Papier | carton | verre | métal | plastique (excepté le type 6)



Collecte des encombrants et des CRD*

Tous les premiers mercredis du mois pour tous les secteurs

Matières acceptées :

Armoire | bibliothèque | bureau | chaise | chauffe-eau | classeur | commode | électroménager | table | agrégat (asphalte, brique, mortier, pierre concassée) | bardeau d'asphalte | bois | câblage électrique | céramique | gypse | matériau de revêtement | mélamine | métal ferreux et non ferreux

⊘ Matières refusées :

Appareils de climatisation ou de réfrigération | bran de scie, batteries d'automobile et autres résidus domestiques dangereux | branches, souches et troncs d'arbre | matelas, meubles rembourrés (fauteuils, sofas, etc.) ainsi que les tapis | téléviseurs et produits électroniques (articles issus des technologies de l'information et de la communication [TIC]) | sacs et toiles en plastique

Note : si vous voulez vous départir d'un appareil de climatisation, de congélation ou de réfrigération contenant des CFC (chlorofluorocarbène), veuillez composer le 311. Il sera ramassé le mercredi suivant l'appel.

*CRD : résidus de construction, de rénovation et de démolition d'une quantité maximale de 4 m³



Collecte des sapins de Noël

Les mercredis 9 et 16 janvier 2019
Les mercredis 8 et 15 janvier 2020

Le sapin doit être placé à l'horizontal, dépouillé de ses ornements, être ni attaché, ni ficelé, ni placé dans un sac de plastique ou autre.



Résidus verts

** Les mercredis 1, 15 et 29 mai, 12 et 26 juin, 10 et 24 juillet, 7 et 21 août, 4 et 18 septembre, 2, 16 et 30 octobre, 6 et 20 novembre pour tous les secteurs

Matières acceptées :

Branches de moins de 5 cm de diamètre et d'un mètre de long (attachées en ballot) | résidus de déchaumage du terrain (enlèvement des mauvaises herbes) | résidus de jardinage et d'autres travaux d'entretien paysager (fleurs, feuilles, plantes, etc.) | résidus de potager et d'arbres fruitiers | restes de gazon (bien que la pratique de l'herbicyclage soit encouragée)

Contenants acceptés :

Contenants rigides réutilisables munis de poignées et sans couvercle, d'une contenance similaire aux poubelles utilisées pour les déchets domestiques | boîtes de carton (bien que certaines s'endommagent facilement sous la pluie) | sacs de papier spécialement fabriqués à cet usage et que l'on trouve dans plusieurs commerces | sacs de plastique transparent (notez que les sacs en plastique noir, vert ou orange sont refusés)

Veuillez noter que les résidus verts déposés après le 20 novembre seront ramassés lors des collectes des déchets domestiques.



Collecte itinérante des résidus domestiques dangereux (RDD)

Les samedis 8 juin et 28 septembre, de 9 h à 17 h, à la mairie d'arrondissement (7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine)

Matières acceptées :

Adhésif, goudron, époxy, décapant | aérosol | ampoule fluocompacte et tube fluorescent intacts | batterie d'automobile (acide et plomb) | pile | bouteille de propane | huile à moteur, contenant vide et filtre | mercure | peinture (latex, alkyde, émail), antirouille, apprêt, huile de lin, laque, peinture aluminium, préservatif pour le bois, scellant acrylique, teinture, vernis | pesticide et engrais | produit chimique pour piscine | produit d'entretien, produit nettoyant, dégraisseur, débouche-conduit | térébenthine, huile végétale, varsol, essence, carburant, diluant, alcool, shellac

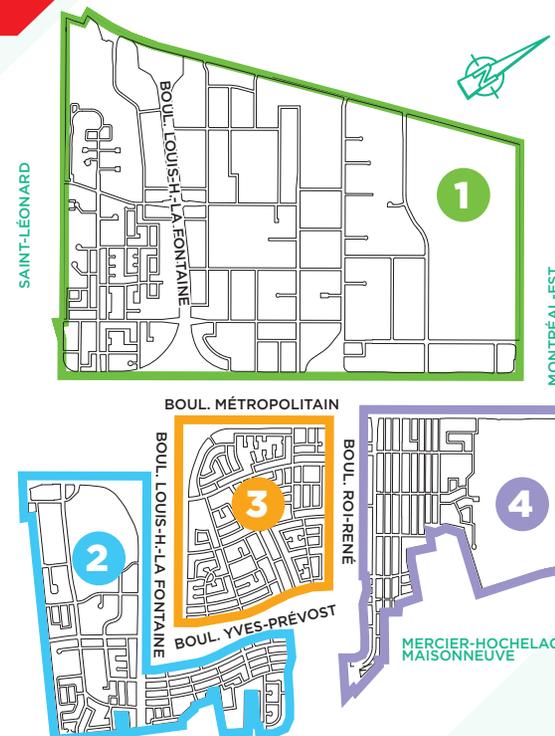
⊘ Matières refusées :

Amiante | arme à feu et munition | bouteille de gaz comprimé autre que le propane (mousse isolante, gaz de soudure, hélium, oxygène, etc.) | déchet biomédical | déchet radioactif | produit inconnu | avertisseur de fumée | feu d'artifice ou de bengale | médicament | produit contenant des BPC ou des explosifs | produit électronique (article issu des technologies de l'information et de la communication) | seringue



À NOTER

Pour les résidences de neuf logements et plus, ainsi que les institutions, commerces et industries, et pour connaître les informations concernant la collecte des branches, veuillez communiquer avec le 311.



LES SECTEURS

	1	2	3	4
LUN.				
MAR.				
MER.				
JEU.				
VEN.				

* Secteur 4: la collecte des déchets domestiques se poursuit jusqu'au 30 avril 2019. À compter du 7 mai 2019, elle sera remplacée par la collecte des résidus alimentaires.

DÉNEIGEMENT



VOTRE DÉNEIGEUR A-T-IL SON PERMIS ?

Le déneigeur que vous engagez pour déblayer votre entrée et votre stationnement doit posséder un permis en règle délivré par l'arrondissement. Le numéro de permis ou le nom et le numéro de téléphone de l'entrepreneur en déneigement doivent figurer sur les poteaux qui délimitent l'aire d'enlèvement de la neige sur votre propriété.

? > Renseignements : 311

DÉNEIGER, C'EST UNE AFFAIRE DE COLLABORATION

En ce qui concerne les opérations de déneigement, c'est la Ville de Montréal qui fixe les règles en termes de déblaiement, d'épandage de fondants ou d'abrasifs ou encore d'enlèvement de la neige. Cependant, une fois l'autorisation reçue, l'arrondissement ne ménage aucun effort pour procéder rapidement afin que l'espace public soit sécuritaire.

Nous vous demandons de respecter certaines consignes afin que toutes les opérations de déneigement se déroulent au mieux durant la saison froide.

LE STATIONNEMENT

- Lisez attentivement les panneaux de signalisation qui réglementent le stationnement.
- Stationnez-vous correctement pour :
 - ne pas nuire aux opérations de déneigement ou aux véhicules d'urgence ;
 - ne pas subir de dommages ;
 - ne pas avoir à vous faire remorquer votre véhicule ;
 - ne pas recevoir d'amende ;
 - ne pas prendre deux places ;
 - permettre aux piétons et aux personnes à mobilité réduite de se déplacer plus facilement ;
 - permettre aux autres usagers de la route de mieux circuler.
- Utilisez votre cour pour stationner votre véhicule plutôt que la rue afin que d'autres automobilistes puissent s'y garer.

stationnement autre que les entrées de garage, vous pouvez pousser la neige ou la glace dans la rue ou sur la place publique dans un délai de 24 heures quand il est tombé plus de 5 cm.

- Seules la neige et la glace provenant de l'entrée de garage ou encore du trottoir donnant accès à l'entrée principale du bâtiment peuvent être poussées dans la rue ou sur la place publique.
- Ne poussez jamais la neige de l'autre côté de la rue ni dans la rue après le passage des équipes de déneigement.
- Par mesure de sécurité, déneigez rapidement vos balcons et vos issues de secours.

LES BACS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

- Placez vos poubelles, bacs encombrants et autres dans votre entrée et non sur le trottoir ou le banc de neige.

LA COURTOISIE

- En tout temps, veillez à déneiger sans empiéter chez le voisin et prenez soin d'orienter votre souffeuse vers votre propriété.
- Faites attention de ne pas ensevelir les véhicules garés le long du trottoir.

LA NEIGE

- **S'il est tombé moins de 5 cm, déposez la neige sur votre propriété et non dans la rue.**
- Si vous êtes propriétaire ou occupant d'un immeuble résidentiel de six logements et moins sans

Votre collaboration est essentielle dans le bon déroulement des opérations de déneigement et nous vous en remercions à l'avance.

? > Renseignements : 311 ou ville.montreal.qc.ca/deneigement

EXPOSITION EN ART NUMÉRIQUE



© Projet EVA

PROJET EVA – L'OBJET DE L'INTERNET

Salle d'exposition Goncourt

9 au 20 janvier

Selon les heures d'ouverture de la bibliothèque Jean-Corbeil

Idée originale et production : Étienne Grenier et Simon Laroche

CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL



L'objet de l'Internet est une installation jouant le rôle d'un mausolée destiné à la fin du Web. Grâce à des procédés optiques et cinétiques placés dans une boîte fermée où le visiteur insère sa tête, le visage humain est décomposé en une multitude de fragments. Les visiteurs deviennent les sujets d'une fiction pessimiste où l'humain aurait disparu et où il ne resterait que quelques traces d'égoportraits animés artificiellement sur les réseaux sociaux. Condamnées au statut de personnalités stériles, ces images s'agiteraient dans le vide sidéral de la fin d'Internet.

EXPOSITION CITOYENNE EN ARTS VISUELS



CLAUDE PAGÉ – REGARD SUR LA NATURE

Salle d'exposition Goncourt

Jusqu'au 6 janvier

Selon les heures d'ouverture de la bibliothèque Jean-Corbeil

Par ses œuvres picturales, l'artiste angevin partage sa passion pour l'immensité des couleurs, la profondeur des jeux d'ombre et de lumière ainsi que la force de mouvement que nous offre une nature généreuse, souvent oubliée. L'exposition est une ode à la beauté de la nature et à l'importance de prendre le temps de l'observer et de l'apprécier dans ses infinis détails. Vernissage le 2 décembre, à 13 h. Un vin d'honneur sera servi.

CONCERT



PATRICIA CANO | MADRE – AMIGA – HERMANA

Église Jean XXIII - 7101, avenue de l'Alsace

Judi 24 janvier, à 19h30

Gratuit : laissez-passer

L'auteure-compositrice-interprète et actrice canado-péruvienne primée à maintes reprises a conçu un concert hommage à la féminité. Elle y aborde les thèmes de la maternité, de la race, de l'héritage, de la naissance de l'amour, ou encore de l'environnement, avec une ode merveilleuse à la Pachamama (Terre mère), chantée en espagnol et en quechua. Des rythmes afro-péruviens, de la samba et des touches de folk latino-américain se mélangent continuellement au jazz, et le style multilingue (espagnol, français et anglais), propre à Patricia, capture l'essence et l'esprit des différentes cultures qu'elle incarne.

SOIRÉE HOMMAGE

ANJOU SOULIGNE L'IMPLICATION DE SES BÉNÉVOLES

Le 18 octobre dernier s'est tenue la 13^e Soirée hommage à l'action bénévole angevine au Club de golf Métropolitain Anjou. Cette soirée a permis de saluer les nombreux bénévoles qui donnent de leur temps et de leur énergie afin d'offrir des services et des activités de qualité à la population angevine. L'arrondissement a procédé à la remise de prix honorifiques aux bénévoles qui se sont démarqués par leur engagement et leur apport au développement de l'arrondissement et de la communauté dans trois catégories : Relève bénévole (3 ans et moins); Bénévole de soutien (4 ans et plus) et Grand bénévole (15 ans et plus).

La soirée a également été l'occasion de remettre neuf trophées aux organismes qui ont célébré leur anniversaire.

Étaient présents M. Luis Miranda, maire de l'arrondissement et conseiller de la Ville de Montréal, Mme Andrée Hénault, conseiller de la Ville pour l'arrondissement d'Anjou, M. Richard Leblanc, conseiller d'arrondissement, district Est, Mme Kristine Marsolais, conseillère d'arrondissement, district Centre, Mme Lynne Shand, conseillère d'arrondissement, district Ouest, ainsi que M. Cherif M. Ferah, directeur de l'arrondissement d'Anjou.

L'arrondissement d'Anjou tient à remercier les nombreux bénévoles qui se dévouent chaque année et les encourage à continuer leur excellent travail.

Coup de chapeau du maire

Les récipiendaires du coup de chapeau du maire étaient entourés du maire et des élus.

Mme Juliette Bouchard



M. Jacques Gauthier



M. Roger Tardif



Relève bénévole



De gauche à droite : Mme Andrée Hénault, conseiller de la Ville pour l'arrondissement d'Anjou, Mme Francine Laprade (Service d'aide communautaire Anjou inc. – SAC), Mme Nicole St-Jean (Société d'horticulture et d'écologie de la ville d'Anjou – S.H.E.V.A.), Mme Marie-Ève Paquet (Patinage Anjou inc.), Mme Céline Beaudry (Le Cercle de fermières d'Anjou)

Finalistes

Lauréate



De gauche à droite : Mme Andrée Hénault, conseiller de la Ville pour l'arrondissement d'Anjou, Mme Céline Beaudry (Le Cercle de fermières d'Anjou) et M. Richard Leblanc, conseiller d'arrondissement – district Est

Bénévole de soutien



De gauche à droite : Mme Kristine Marsolais, conseillère d'arrondissement – district Centre, M. Michel Normandeau (Opération Surveillance Anjou), Mme Jeannine Gauthier (Service d'aide communautaire Anjou – SAC), M. Claude Beaudoin (Association de volleyball Anjou), Mme Lynne Shand, conseillère d'arrondissement – district Ouest, absente : Mme Andrée Simard (Comité des locataires des Jardins Châteauneuf)

Finalistes

Lauréat



De gauche à droite : Mme Kristine Marsolais, conseillère d'arrondissement – district Centre, M. Michel Normandeau (Opération Surveillance Anjou) et Mme Lynne Shand, conseillère d'arrondissement – district Ouest

Grand bénévole



De gauche à droite : M. Roger Tardif (Service d'aide et de référencement aîné d'Anjou – SARA d'Anjou), Mme Lucille Fleurant (Le Cercle de fermières d'Anjou), M. Luis Miranda, maire d'arrondissement et conseiller de la Ville, M. Pierre-André Hamelin (Service d'aide communautaire Anjou inc. – SAC), Mme Josée Perreault (Patinage Anjou inc.)

Finalistes

Lauréate



De gauche à droite : M. Luis Miranda, maire d'arrondissement et conseiller de la Ville, Mme Lucille Fleurant (Le Cercle de fermières d'Anjou) et Mme Lise Thériault, députée d'Anjou-Louis-Riel et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'habitation et pour la protection des consommateurs

Anniversaire des organismes



De gauche à droite : à l'arrière, Mme Lynne Shand, conseillère d'arrondissement – district Ouest, Mme Kristine Marsolais, conseillère d'arrondissement – district Centre, Mme Andrée Hénault, conseiller de la Ville pour l'arrondissement d'Anjou, M. Luis Miranda, maire d'arrondissement et conseiller de la Ville, et le représentant du Club aquatique Les Fouiqs d'Anjou inc. (35^e anniversaire); à l'avant, la représentante de l'Association de tennis Anjou (35^e anniversaire), la représentante du Club d'escrime Les Spartiates d'Anjou (10^e anniversaire), le représentant du Club Aïkibudo Anjou inc. (20^e anniversaire), le représentant des Chevaliers de Colomb du conseil St-Conrad, numéro 9821 (30^e anniversaire) et M. Richard Leblanc, conseiller d'arrondissement – district Est



De gauche à droite : à l'arrière, Mme Kristine Marsolais, conseillère d'arrondissement – district Centre, la représentante de la Maison de jeunes Le Chemin faisant inc. (35^e anniversaire), Mme Andrée Hénault, conseiller de la Ville pour l'arrondissement d'Anjou, Mme Lynne Shand, conseillère d'arrondissement – district Ouest, M. Luis Miranda, maire d'arrondissement et conseiller de la Ville; à l'avant, le représentant du Jardin communautaire Roi-René (40^e anniversaire), la représentante du Carrousel du Ptit Monde d'Anjou (35^e anniversaire), le représentant de l'Église unie Anjou – Comité bénévole (55^e anniversaire) et M. Richard Leblanc, conseiller d'arrondissement – district Est



Bibliothèque Jean-Corbeil
7500, avenue Goncourt
514 493-8260

Bibliothèque du Haut-Anjou
7070, rue Jarry Est
514 493-8271

Tournez les pages lentement afin de laisser le temps à votre enfant d'observer les détails des illustrations.



ACTIVITÉS POUR LES JEUNES

Écris une lettre pour Noël



Bibliothèque Jean-Corbeil

Samedi 8 décembre, de 12 h à 16 h

Pour tous

Des bénévoles des Ateliers mot à mot du SAC Anjou vous aideront à trouver le mot juste pour écrire à votre famille, à vos amis ou au père Noël !

Fous de brico !

Bibliothèque Jean-Corbeil

15 décembre et 26 janvier, à 14 h

Bibliothèque du Haut-Anjou

12 décembre et 23 janvier, à 15 h 30

Pour les enfants âgés de 8 ans et plus



Viens réaliser des bricolages variés et inspirants !

Heure du conte du Haut-Anjou

Bibliothèque du Haut-Anjou

Les mercredis, du 9 janvier au 27 mars (relâche le 7 mars), de 10 h 30 à 11 h 30

Pour les enfants âgés de 0 à 5 ans et leurs parents

Sans inscription

Venez initier votre enfant au monde des contes et des livres. Vous participerez à son éveil à la lecture et vous partagerez un beau moment en famille.

Ciné-fêtes

Bibliothèque Jean-Corbeil, salle d'animation

Tous les samedis de décembre, à 10 h 30

Quoi de mieux qu'un bon film pour se mettre dans l'ambiance des fêtes en famille !

La Maison des jeunes en vadrouille

Bibliothèque Jean-Corbeil

Les mardis, du 8 janvier au 11 juin (relâche le 5 mars), de 15 h 30 à 19 h 30

Pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans

Sans inscription

Tous les mardis, Cynthia et Simon, des intervenants de la Maison des jeunes d'Anjou, seront présents à la bibliothèque. Ils vous proposeront des activités (jeux de société, jeux vidéo, jeux de rôle, ateliers *maker*, projets de création, etc.) et vous offriront leur aide pour vos travaux scolaires, si nécessaire. Venez les rencontrer !

Les Neurones atomiques Machines simples

Bibliothèque Jean-Corbeil

Dimanche 27 janvier, à 14 h

Inscription dès le 6 janvier

Pour les enfants âgés de 6 à 12 ans



Qu'est-ce qu'un avantage mécanique ? Pour le découvrir, vous allez monter votre propre structure et faire des expériences avec des machines simples, telles que les leviers et les poulies... Ces machines simples sont partout autour de nous ; vous apprendrez à les reconnaître et à les utiliser à votre avantage. La force sera avec vous !

Jeux vidéo

Bibliothèque Jean-Corbeil, salle d'animation

Vendredi 18 janvier, de 15 h 30 à 18 h

Pour les jeunes âgés de 10 à 14 ans



La bibliothèque t'accueille pour d'amusantes parties de jeux vidéo. Viens essayer nos consoles et découvrir de nouveaux jeux avec tes amis.

DÉCOUVREZ LES RESSOURCES EN LIGNE DE VOS BIBLIOTHÈQUES

Saviez-vous qu'avec votre carte d'abonnement aux bibliothèques de Montréal, vous avez accès à une base de données Polygone ? Polygone offre des jeux et des exercices en ligne pour apprendre le français et les mathématiques de façon ludique. Cette ressource est destinée aux enfants du 1^{er}, 2^e et 3^e cycles du primaire. Pour y accéder, rendez-vous sur le site des bibliothèques de Montréal (bibliomontreal.com), sous l'onglet « Bibliothèque numérique ». **Besoin d'aide pour vous y retrouver ?** Communiquez avec votre bibliothécaire de référence, en personne ou au 514-493-8268.

SOYEZ GÉNÉREUX !

À l'approche de Noël, si vous souhaitez aider les Angevins dans le besoin, sachez que les deux bibliothèques d'Anjou ainsi que le centre communautaire d'Anjou organisent une collecte des denrées alimentaires au profit de la banque alimentaire de l'organisme SAC d'Anjou.



La lecture en cadeau

Les bibliothèques d'Anjou deviennent un point de chute pour le programme de la Fondation pour l'alphabétisation *La lecture en cadeau*. Vous êtes invité à acheter un livre jeunesse et à le déposer dans une des bibliothèques d'Anjou. Votre généreux don sera acheminé à un enfant de la région qui grâce à vous aura son premier livre neuf ! Par votre geste, vous donnez le goût de la lecture à des enfants et vous les aidez à mettre un peu d'imaginaire dans leur quotidien. Souvent, ils vivent dans des familles où le rapport aux livres est quasi inexistant. La cueillette des livres se termine le 30 décembre.

Service d'écrivaine publique

Bibliothèque Jean-Corbeil ou sur rendez-vous au 514 354-6526

Tous les mardis, du 15 janvier au 16 avril (relâche le 5 mars), de 13 h à 16 h

Si vous avez de la difficulté à comprendre un formulaire en ligne, à écrire une lettre à votre propriétaire, à rédiger une carte de souhaits, notre écrivaine publique vous aidera à trouver les bons mots, en toute confidentialité. Ce service est une initiative du SAC Anjou, dans le cadre des Ateliers mot à mot.

Empruntez une bibliothécaire !

Bibliothèque Jean-Corbeil

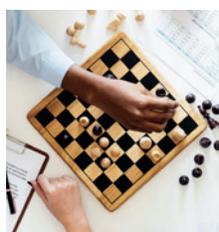
Dès le 7 janvier

Empruntez une bibliothécaire pour 30 minutes ! Elle se fera un plaisir de vous aider, que ce soit pour une visite personnalisée de la bibliothèque, de l'aide pour une recherche d'information ou des questions sur les livres numériques. Posez vos questions, nous y répondrons... ensemble ! Vous pouvez prendre rendez-vous au 514 493-8268 ou au bureau de la référence.

ACTIVITÉS POUR LES ADULTES

CAFÉ RENCONTRE

Atelier de jeux de société pour la santé de votre cerveau



Bibliothèque du Haut-Anjou

Mardi 12 février, à 10 h

Inscription à partir du lundi 21 janvier

Venez partager un moment ludique en bonne compagnie et faire la découverte d'une variété de jeux. L'animatrice mettra à votre disposition une sélection de jeux qui feront travailler vos méninges dans une ambiance détendue et conviviale. Rires et plaisir garantis !

RENCONTRES ET DÉCOUVERTES

Atelier sur le réseautage et le marché caché de l'emploi

Bibliothèque Jean-Corbeil

Jedi 17 janvier, à 14 h

Inscription à partir du 4 janvier

Apprenez à réseauter et accédez au marché caché de l'emploi. L'atelier sera suivi par une période de questions et d'informations sur les programmes d'employabilité offerts par le Y des femmes de Montréal.

HORAIRE DES BIBLIOTHÈQUES PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES

Les bibliothèques Jean-Corbeil et du Haut-Anjou seront fermées les 24, 25, 26 et 31 décembre 2018 ainsi que les 1^{er} et 2 janvier 2019. Elles seront ouvertes le jeudi 27 et le vendredi 28 décembre selon un horaire modifié, soit de 10 h à 18 h, ainsi que le samedi 29 et le dimanche 30 décembre selon l'horaire normal.